

ENERGIE : une victoire judiciaire pour Aquind pour le projet d'interconnexion entre Portsmouth et Hautot-sur-Mer

La société britannique [AQUIND SAS](http://www.aquind.fr) (siège français à Rouen) a obtenu gain de cause pour le projet d'interconnexion sous-marine en courant continu à haute tension entre Portsmouth et Hautot-sur-Mer. Le tribunal administratif de Rouen a en effet annulé le refus du préfet de la Seine-Maritime de lui délivrer l'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du projet. Le représentant de l'État dispose d'un délai de neuf mois pour réexaminer la demande. www.aquind.fr